

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GAGNOT-BAZIN DANIELE, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MIOT ERIC, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DESIGNATION DELEGUES CNAS (Comité National d'Action Sociale)					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) désigne Mme Edith CAUSERET, adjointe, en qualité de déléguée représentant les élus au CNAS.

2°) désigne Mme Gwaenaelle LEDUC, secrétaire de mairie en qualité de déléguée représentant les agents au CNAS.

DESIGNATION DELEGUES AU STS ROLAMPONT (SYND. TRANSPORTS SCOLAIRES) ET ADOPTION MODALITES DE LIQUIDATION					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Afin de finaliser le processus de dissolution du Syndicat décidée lors du comité syndical du 30/12/2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Mme Chantal MINOT, titulaire et Mr Marc ROYER, suppléant au SITS de Rolampont

- approuve les modalités de la liquidation comme suit :

- ✓ s'il reste un excédent à la clôture des comptes, cet excédent doit revenir aux communes adhérentes du syndicat, avec pour critère le nombre d'habitants de chacune d'entre elles au dernier recensement. Soit la population légale (et totale) des communes en vigueur au 1er janvier 2020 selon l'INSEE.

DESIGNATION DELEGUES A LA CLECT (COMMISSION LOCALE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA C.C.GRAND LANGRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

La commission locale d'évaluation des charges transférées a été instaurée par délibération du 09 janvier 2017. Chacune des 54 communes de l'intercommunalité doit obligatoirement être représentée au sein de cette commission. Le rôle de la CLECT est essentiel en cas de transfert de compétence puisque les élus qui y siègent déterminent le montant des charges transférées qui seront ensuite impactées sur le montant des attributions de compensation des communes. Il convient de désigner les représentants de la commune qui siégeront à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Membres titulaires : Mr François GUENIOT et Mr Éric MIOT
Membres suppléants : Mme Chantal MINOT et Mme Edith CAUSERET

ELECTION COMMISSION APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, sous la présidence du Maire. Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires : Mr Alain SIMEANT, Mr Bernard DETOURBET et Mr Éric MIOT
Membres suppléants : Mr Romain AUBRY, Mr Emmanuel ROUSSEL et Mr François GUENIOT

DESIGNATION MEMBRES DES COMMISSIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES C.C.GRAND LANGRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

La Commune de Saints Geosmes est partie prenante dans plusieurs groupements de commandes de la Communauté de communes du Grand Langres, pour lesquels il convient de désigner les membres, issus de la commission d'appel d'offres, pour siéger à la commission de groupement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne, pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres spécifique du groupement de commandes de la Communauté de communes du Grand Langres, les membres titulaires et suppléants issus de la commission d'appel d'offres de la commune, comme suit :

OBJET	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
REALISATION ETUDES DES EAUX PLUVIALES	Mr Alain SIMEANT	Mr Éric MIOT
ACQUISITION DE SYSTEMES DE SECURITE	Mr François GUENIOT	Mr Emmanuel ROUSSEL
CONTROLE ET MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	Mr Bernard DETOURBET	Mr Romain AUBRY
ETUDE ZONAGES ASSAINISSEMENT COMMUNAUX	Mr Éric MIOT	Mr Alain SIMEANT

SUBVENTION UCIA

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 euros à l'UCIA de Langres pour l'année 2020 et vote l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédit comme suit :

- Compte 6574 = + 500 €
- Compte 615221 = - 500 €

SUBVENTION MISSION LOCALE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir les actions menées par l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » dont le siège social est sis Ruelle de la Poterne à LANGRES (52200) pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Langres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2020, d'un montant de 4 000 euros (quatre mille euros) à l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat, pour une durée d'un an, entre la commune de SAINTS-GEOSMES et la Mission Locale de l'Arrondissement de Langres. Cette dépense sera imputée au compte 6745.

INTEGRATION BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

M. le Maire rappelle la procédure de bien vacant sans maître engagée par la commune pour le bien situé 9 rue de la fontaine à Sts-Geosmes, en application des articles L1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, et l'avis favorable de la commission communale des impôts directs réunie le 14 février 2020,

L'arrêté municipal n°9/2020 du 21 Février 2020 constatait la vacance de l'immeuble.

A l'issue de la procédure de publicité prévue aux articles L1123-3 du CGPPP, considérant qu'aucun propriétaire n'a revendiqué la propriété de ces biens dans le délai de 6 mois à compter de la dernière formalité de publicité, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'incorporer dans le domaine communal l'immeuble bâti cadastré Section AD n°126 d'une superficie de 815 m² sise 9 rue de la Fontaine sur le territoire de la commune déléguée de SAINTS-GEOSMES.

Un arrêté municipal constatera l'incorporation de ces biens dans le domaine communal et fera l'objet des mesures de publicité après du service de la publicité foncière de la DDFIP de Chaumont.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX VIDEOPROTECTION					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Vu la volonté du Conseil Municipal de lutter contre la délinquance et les incivilités et les nombreux cambriolages sur la commune, et le dispositif de la « participation citoyenne » mise en place sur la commune avec 19 référents de quartier et le

protocole signé le 13 novembre 2015 par M. le Sous-Préfet de Langres, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Haute-Marne et M. le Maire de Saints-Geosmes ;

Vu la décision du Conseil Municipal d'adhérer au service commun de la police intercommunale ;

Vu la décision du conseil municipal en date du 31 mars 2016 décidant de participer au groupement de commandes « acquisition de systèmes de sécurité » mis en place entre la ville de Langres, la communauté de Communes du Grand Langres et la commune de Saints-Geosmes et la signature de la convention de groupement de commandes en mai 2016 et la mise en place du système de vidéoprotection – 1^{ère} phase – en 2017,

Considérant la nécessité de poursuivre la sécurisation du territoire de la commune non couvert par la vidéoprotection 1^{ère} phase, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser les travaux d'installation d'un système de vidéoprotection complémentaire – 2^{ème} phase – sur le territoire de la commune de Saints-Geosmes qui consiste en l'installation de 8 caméras supplémentaires et d'un poste de supervision en mairie, dans le cadre du groupement de commandes
- Accepte le coût total du projet estimé à 94 000 euros HT ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020 et auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne sur un montant subventionnable de 78 592 €

TRAVAUX RACCORDEMENT MAIRIE A LA FIBRE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Considérant la possibilité de se raccorder à la fibre optique et considérant les avantages pour la commune de disposer du raccordement à la fibre optique, à savoir :

- 1) le raccordement à la fibre permettra la centralisation des enregistrements de vidéoprotection et leur exploitation en un point unique pour les forces de sécurité et également la consultation sur place des enregistrements des caméras de vidéoprotection déployées sur la commune
- 2) le raccordement à la fibre optique permettra de relier la mairie au réseau informatique haut débit de la Communauté de communes du Grand Langres afin d'assurer la sauvegarde des données informatiques de la mairie sur les serveurs sécurisés du Grand Langres, de faciliter les échanges de données entre les collectivités (dématisation urbanisme, etc.) et couvrira la connexion avec le pôle social en construction destiné à accueillir des manifestations diverses, mais aussi des réunions et séminaires au profit des collectivités territoriales, des administrations et des professionnels, permettant ainsi une utilisation optimale du pôle social.

L'estimation du coût total s'élève à la somme de 19 794 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de faire réaliser les travaux en 2020 et sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020 et auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne

TRAVAUX REFECTION RUE DE LA GRILLE ET PLACE DES ROCHES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	18	0	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, décide de faire réaliser les travaux de réfection de voirie de la Rue de la Grille et de la Place des Roches en 2020, et d'attribuer les travaux à l'Entreprise COLAS ZI La Vendue Route de Neuilly à CHAUMONT (52000) pour un montant de 66 495,00 euros HT, et sollicite le maximum de subventions possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Marne pour ces travaux

SYSTEME RAFRAICHISSEMENT D'AIR POLE SOCIAL					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Sur proposition de la commission communale des travaux, après étude de différentes propositions, M. Gérard GARBINO, adjoint, soumet au conseil municipal le projet d'installation d'un système de refroidissement d'air au Pôle social, afin d'améliorer les conditions sanitaires d'utilisation du bâtiment pour accueillir les utilisateurs dans des conditions de chauffage et d'air ambiant favorables et confortables et notamment dans la cadre de la mise en place du futur Plan Communal de sauvegarde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) accepte de faire réaliser les travaux en 2020 et de confier les travaux, à la SARL MORISOT de Sts-Geosmes, pour un montant total de 59 750,06 € HT
- 2) sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020, auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne et auprès du GIP DE Haute-Marne.
- 3) autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

INSTALLATION CLIMATISATION MAIRIE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Vu les conditions climatiques de ces dernières années et la canicule récurrente qui entraine une chaleur incommode dans la mairie pour tous les utilisateurs,

Considérant qu'aucun système de refroidissement n'a été prévu lors de la construction de la nouvelle mairie en 2014 ; Sur proposition de la commission communale des travaux, M. Gérard GARBINO, adjoint, soumet au conseil municipal le projet d'installation d'une climatisation dans la salle du conseil municipal ainsi que dans le secrétariat de mairie, afin d'améliorer les conditions sanitaires d'utilisation du bâtiment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux pour un coût total estimé à 10 707,00 euros HT et sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020, auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne et auprès du GIP Haute-Marne. -

COMPTE-RENDU COMMISSION DES TRAVAUX

La commission des travaux réunie le 27 août 2020 donne son accord sur les propositions suivantes :

1- RD 974 : Travaux d'aménagement d'accès (abords de la propriété Mme BOURRIER)
Montant des travaux : 4 808 € HT

2-Rue de la grille : Travaux de génie civil et remplacement de la couche de roulement
Devis entreprise COLAS
Montant des travaux : 66 495 € HT

3-Place des roches : Aménagement de la place, étude pour modification du sens de circulation.
Une visite sur place est envisagée lors de la prochaine commission des travaux .

4- Abords pôle social ,gymnase et impasse de la Couvée: Travaux d'éclairage et câblage (devis SDED).
Montant des travaux : 42 700 € HT

5- Chemins communaux : Travaux d'élagage et broyage (devis entreprise LAMBERT).
Montant des travaux 6 005. € HT

6- Chemin du fort de la Bonnelle à Langres : décision à prendre pour les frênes.

Le projet d'abattage sera présenté au prochain conseil municipal avec présentation d'un devis de reboisement et choix d'essences (restant à définir).

7- Mobilier urbain : Pose de bancs pose par les employés communaux

Eglise : 2 bancs sur le parvis + 2 bancs espaces -verts.

Voie verte vers le calvaire route d'Auberive :1 banc à côté de celui existant.

Verger communal :1 banc vue sur la vallée.

Parking école maternelle :1 banc sous le noyer.

Route d'Auberive : 1 banc

8- Rue du Moulin à vent :

Etude en cours création de passages piétons et renforcement de la signalisation verticale,

En face l'immeuble foyer Rémois et en face l'accès au lotissement du Poirier au Ciel.

9- Carrefour place des 3 Jumeaux et rue de la Courvée :

Etude de Pose de d'un panneau cédez le passage.

10- Pôle social :

Equipement cuisine (consultation auprès des entreprises (en cours).

Equipement mobilier : consultations auprès des fournisseurs (en cours).

Devis entreprise MORISOT à SAINTS-GEOSMES : Création d'une installation de rafraîchissement.

Montant des travaux : 59750,06 € HT

Travaux d'électricité ; devis entreprise VAUTHRIN à SAINTS GEOSMES

Montant des travaux : 2 923€ HT

11- Mairie :

Climatisation salle du conseil et bureaux secrétariat : Devis entreprise CHAMPONNOIS à LANGRES

Montant des travaux :10 707 € HT

12- Travaux de Clôtures :

Bassin d'orages :

Commande travaux à la société AZ clôtures pour la fourniture et pose de clôture et portail concernant le remplacement de la clôture existante le long de la rue du moulin.

Montant des travaux : 3145.72€ HT

Parking école maternelle :

Commande travaux à la société AZ clôtures pour la fourniture et pose de la clôture de séparation.

Montant des travaux : 719,10 €

13- Carrefour Feux tricolores :

Commande travaux à l'entreprise DEMONGEOT en raison de sécurité pour le remplacement de lanternes et répétiteurs.

Montant des travaux : 3 113.48 € HT

TRAVAUX BALESMES

14-Travaux d'entretien et d'élagage

Montant des travaux 1250 € HT

15 Travaux d'arasement et des atterrissements traversée du village : Devis entreprise TPL

Montant des travaux : 5 100 € HT

Travaux de curage fossé :

Montant des travaux : 500 € HT

16- Fontaine de l'Epine : nettoyage et rejointoiement du bassin et réparation du captage

17- Atelier communal : Réalisation des travaux installation électrique

18- Aménagement place du village : Etude installation électrique coffret forains, demande de devis à une entreprise Accès et parkings. Dernier projet à finaliser avec l'ABF.

Questions diverses :

19- Travaux église :

Crypte : le chantier a pris beaucoup de retard, une réunion est programmée prochainement.

Paratonnerre : Une entreprise est missionnée pour la réparation de la câblette conductrice.

20- Cimetière :

Une prochaine réunion est envisagée courant octobre pour faire le point sur la procédure en cours.

21- Attribution noms

A l'étude : Attribution de noms concernant le pôle social, l'esplanade devant la mairie et le gymnase.

CESSION TERRAIN BALESMES

Le Conseil ne disposant pas de tous les éléments, ce point sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal

PRIME COVID 19 AUX AGENTS					
----------------------------------	--	--	--	--	--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	18	0	1	0

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents des services administratifs et techniques ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 : Cette prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1000 euros sera attribuée aux agents des services administratifs et techniques ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

2) M. le Maire fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle

CONVENTION REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT A LA C.C. GRAND LANGRES					
--	--	--	--	--	--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

M. le Maire rappelle que l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité de mettre en œuvre au profit d'un EPCI des reversements de tout ou partie de la taxe d'aménagement communale, notamment celle issue de zones d'activités créées ou gérées par l'EPCI relevant de ses compétences.

M. le Maire propose au conseil municipal de reverser à la CCGL la taxe d'aménagement perçue par la commune sur des constructions localisées sur des zones d'activités sous maîtrise d'ouvrage communautaire situées sur son territoire et dont l'autorisation a été délivrée après le 1^{er} septembre 2020. Sont concernées les zones d'activités Champ de Monge et

Sabinus, et les extensions de zones futures réalisées par la CCGL ainsi que les constructions hors zones d'activités mais dont la desserte induit des travaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

M. le Maire précise que l'institution de la taxe d'aménagement intercommunale est à l'étude et sera proposée au vote des communes membres de la CC DU Grand Langres prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le reversement à la CCGL de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour l'activité économique, au taux de 2% voté par la commune, constructions localisées sur des zones d'activités sous maîtrise d'ouvrage communautaire situées sur son territoire et dont l'autorisation a été délivrée après le 1^{er} septembre 2020 et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Sts-Geosmes et la Communauté de communes du Grand Langres.

CONVENTION ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT ASSOCIATION LA MONTAGNE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de prestation de service pour la gestion de l'accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2021, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, un accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires, soit 8 semaines par an, et d'en confier l'animation et la gestion à l'Association « La Montagne » sise à Longeau 52250.

La participation financière de la commune est établie à la somme de 20 750.50 euros pour l'année 2021

M. le Maire est autorisé à signer la convention de prestation de service avec l'Association « La Montagne »

REGULARISATIONS BUDGETAIRES					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les ouvertures de crédits, par décision modificative comme suit :

Budget Eau Assainissement Balesmes sur Marne :

Recettes c/001 : - 0,43 €

Recettes c/10222 : + 0,43 €

Budget Lotissement Poirier au Ciel :

Section Fonctionnement

Dépenses c/002 : - 0,20 €

Dépenses c/605 : +0,20 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - DECISION MODIFICATIVE - DUREE AMORTISSEMENT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à un an la durée d'amortissement des attributions de compensations d'investissement à verser à la CC du Grand du Langres et décide les ouvertures de crédits, par décision modificative comme suit :

Budget général :

	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>
Dépenses	c/ 2046 : + 10 000 €	
Dépenses	c/ 2031 : - 10 000 €	
Recettes	040 c/28046 : + 28 608 €	Dépenses 042 c/6811 : + 28 608 €

TARIFICATION VENTE DE BOIS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	17	1	1	0

Mr Alain SIMEANT, adjoint, soumet au Conseil Municipal, les demandes de plusieurs administrés qui sollicitent l'achat de bois de chauffage, de pilote et de bois de service pour leurs besoins personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à une voix contre et une abstention de fixer les tarifs comme suit :

- Vente de bois de chauffage : au prix de 7 euros le stère
- Vente de pilote : au prix de 1 euro la pièce
- Vente de bois de service : au prix de 7 euros le m3

Les sommes correspondantes seront mises en recouvrement auprès des attributaires chaque année

DEMANDE ADHESION PISSELOUP AU SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS PAYS DE LANGRES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19	19	0	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de PISSELOUP au SMTPL

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Projet d'aménagement du centre du village Impasse de la Courvée
Le bureau d'études finalise l'avant-projet qui sera validé par le conseil municipal puis présenté en réunion publique

- 2) Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en phase de finalisation des zonages avant la phase de règlement qui sera soumis à enquête publique. Le groupe de travail communal est constitué de M. Jacky MAUGRAS, Eric MIOT, François GUENIOT, Gérard GARBINO, Mme Chantal MINOT, Bernard DETOURBET, Romain AUBRY, Véronique MARCOUX, Emmanuel ROUSSEL
- 3) M. le Maire informe du courrier de M. le Président du Conseil Départemental qui prévoit une participation financière à hauteur de 20% du montant des travaux d'aménagement de la liaison douce sur la RD 122
- 4) Mme la Directrice des Finances publiques a nommé les personnes constituant la Commission Communale des Impôts Directs, à savoir :
 - Commissaires titulaires : BRENE Annette, MARCOUX Véronique, PETITOT Christelle, LEMAIRE Philippe, REMILLET Patrick, DEGAND Eric
 - Commissaires suppléants : GUENIOT François, CAUSERET Edith, MAISTRET Dominique, AUBRY Romain, VIRCONDELET Thomas
- 5) Affaire LATOUCHE : La famille est relogée dans les locatifs du Foyer Rémois à Sts-Geosmes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jacky MAUGRAS